

Chapitre 4 . L'Eglise du XIIIe-XIVe siècle

Les églises à trois nefs

Pourquoi agrandir ?

=> L'augmentation du nombre d'habitants, donc de paroissiens, oblige ceux-ci à agrandir leur lieu de culte.

Le seigneur, décimateur, n'est nullement tenu de supporter les frais de ces agrandissements. C'est donc l'assemblée des habitants, sans doute avec l'appui et l'assentiment des échevins locaux, qui prendront en mains les travaux et surtout le coût de ceux-ci. Parfois, le seigneur décimateur donnait-il une aide aux habitants de ses terres.

Il est probable que des terres communales seront vendues ou louées pour trouver l'argent nécessaire à ces travaux importants.

=> Déjà à partir du XIe-XIIe siècle, des églises se développent suivant cette formule des trois nefs.

On peut penser que dans le Pays de Dalhem, grâce aux records qui ont été conservés, que c'est vers le XIIIe ou XIVe siècle que le besoin s'y fit sentir et que les paroissiens ajoutèrent ces nefs latérales aux églises primitives à nef unique.

Comment agrandir ?

=> Comme il n'est pas possible d'agrandir en longueur, puisque la tour et le chœur limitent l'espace, c'est en largeur, par l'adjonction de " petites nefs " que se fera l'agrandissement.

Souvent, les murs anciens seront conservés en partie, des colonnes de soutien seront placées le long de la nef centrale et on en profitera parfois pour agrandir le chœur qui sera construit en rond autour de deux colonnes le reliant à la nef centrale.

=> Ces petites nefs, appelées aussi manocles, accinets ou petites ailes, modifient aussi les obligations des décimateurs, qui n'ont plus qu'à veiller à l'entretien des toitures, et encore souvent de la toiture de la nef centrale, l'entretien et les réparations des murs incombant aux habitants.

=> Ceysens (A.E.V.T.V.) nous donne les mesures des églises à trois nefs de Warsage et Bombye :

“ A Bombaye, la largeur des trois nefs réunies est de 13m, leur longueur est de 11,50m. A Warsage, la longueur des nefs est de 12m, la largeur des trois nefs de 11,5m. Cette forme carrée satisfait moins l’œil que la forme oblongue d’autant plus que de grands jubés viennent encore couper la longueur de la nef principale. ”

“ A Lixhe, on peut voir la diversité des matériaux employés : les murs des petites nefs sont en grande partie en silex, comme la tour. Les colonnes, arcades plein-cintre et les murs au-dessus des arcades sont en pierres de sable des carrières voisines de Caster. Toute l’ancienne église aurait été abattue, les colonnes et les murs de la grande nef auraient été construits avec de nouveaux matériaux, et les silex de l’ancienne église auraient été employés pour la construction des murs des petits côtés. ”

“ Pour toutes les anciennes églises de la région, les murs des petites nefs ont été reconstruits ; les fenêtres, plus récentes, qui y ont été pratiquées, diffèrent d’une église à l’autre, de manière que les nefs n’aient plus aucun élément de style roman. ”

Les écrits sur l’église de Cheratte

=) Ceysens (A.E.V.T.V.) dit :

“ Les églises à trois nefs furent nombreuses dans notre région : l’ancienne église romane de Cheratte en avait trois, comme celle de Mortroux, au XIVe siècle déjà ” .

Cette église échappe aux destructions lorsque, le 25.11.1378, 24 villages et hameaux sont détruits et pillés, presque sans résistance, par les liégeois et les visétois, en guerre contre les Brabançons, Limbourgeois et Dalhemois. Seuls Cheratte et Richelle restent debout.

=) Jos Dejardin (R.H.C.C.), qui a encore vu l’ancienne église de Cheratte, dit aussi :

« L’ancienne église de Cheratte était une construction romane du XIe siècle remarquable par la pureté de son style.

Cette église, assez large et très basse, avait beaucoup d’analogies avec la chapelle Saint Lambert à Herstal.

Le chœur était si petit que, du banc de communion, on pouvait presque toucher à l’autel.

La voûte en plein cintre était supportée de chaque côté par deux colonnes sculptées de trois mètres de hauteur.

Deux de ces colonnes ont été “ utilisées ” comme piliers à une barrière de prairie à Chertal ; une troisième est placée dans le cimetière de Visé où elle sert de piédestal à une croix de mission.

Le clocher était très pointu.

Les fenêtres étaient rondes, petites et peu nombreuses. Il n’y en avait que trois dans le chœur.

La sacristie, très petite, était adossée au chœur, côté gauche.

Non loin de là (de la nouvelle église), dans un carrefour, on a placé une croix provenant de

l'ancienne église. Cette pierre est couverte de curieuses sculptures, monstres fantastiques aux têtes bizarres et d'autres décorations ”.

=> Ceysens (A.E.V.T.V.) dit encore :

“ A Cheratte, on trouve quatre colonnes qui séparent les petites nefs de la grande et qui portent des arcades romanes.

La transformation principale que l'adjonction des petites nefs produit dans le plan de l'église est que celle-ci, jadis un carré oblong, devient un carré parfait ou à peu près. ”

=> L'examen des quelques pierres qui subsistent de cette période de l'église, montre qu'elles proviennent d'une église bâtie fin du XIII^e siècle ou plus probablement dans la première moitié du XIV^e siècle.

A quoi ressemble-t-elle ?

=> Si on prend le terme “ *manocques d'icelle* ” du vieux record de 1301, pour “ *les petites nefs de l'église* ”, on peut alors penser que l'agrandissement de l'église de Cheratte a déjà été effectué à cette époque, soit à la fin du XIII^e siècle.

=> A quoi ressemble-t-elle vue de l'extérieur ?

On peut, pour se la représenter, s'inspirer du dessin de la carte n° 64, qui date du milieu du XV^e siècle, et qui a conservé la plupart des caractéristiques de cette église du XIII^e – XIV^e siècle.

Ce dessin porte encore la structure globale des nefs et de la tour.

L'église est, déjà alors, un bâtiment assez carré, aussi large que long, coincé entre la tour, dont maintenant elle déborde et semble se libérer quelque peu, et le chœur, qui surplombe la nef principale, semblant s'en détacher.

Lorsqu'on regarde la façade ouest de la vieille tour, derrière laquelle se cache la nef centrale, on voit maintenant, de chaque côté de celle-ci, déborder les murs des petites nefs. Ils sont percés chacun d'une petite fenêtre en plein cintre, basse et fermée de volets de bois.

Ces murs sont surmontés d'une toiture qui semble s'incruster dans le mur de la tour de part et d'autre tandis qu'à l'arrière de cette tour, sa partie supérieure atteint à peine le milieu de la hauteur de la tour.

Elle recouvre les trois nefs, et présente deux pans d'ardoises assez peu pentus, qui viennent presque à ras des fenêtres des petites nefs.

Le tout reste cependant assez massif et très surbaissé.

La petite nef gauche, donnant au nord, est percée d'un portail d'entrée, près de la tour, lui aussi surmonté d'une toiture à deux pans en triangle.

Une petite fenêtre unique éclaire cette nef, percée dans ce qui reste de mur entre le portail d'entrée et le chœur. Elle éclaire surtout le petit autel de Saint Nicolas.

On peut supposer que le mur de l'autre nef, qui donne vers le sud, est lui percé de trois petites fenêtres, dont l'une éclaire les fonds baptismaux, face à la porte d'entrée, et, avec les autres, donnent un peu de lumière à l'ensemble de l'intérieur de l'église.

=> A quoi ressemble l'intérieur ?

Si on regarde le dessin de la carte n° 64, on remarque surtout le peu de hauteur de cette église, par rapport à la tour.

L'intérieur doit être très sombre et très bas. Le peu de fenêtres éclairant l'intérieur, et les petites dimensions de celles-ci, doivent encore accentuer cette sensation d'oppression que les fidèles devaient ressentir en entrant dans cette toute petite église.

Les anciens murs de la nef unique ont été démontés et, de chaque côté, deux petites colonnes, de trois mètres de hauteur, surmontées d'un chapiteau, soutiennent des arcs en plein cintre qui s'ouvrent sur les petites nefs.

Dans la petite nef de gauche, la porte d'entrée occupe le premier tiers. Le deuxième tiers est aveugle et une petite fenêtre éclaire l'autel de Saint Nicolas, occupant le troisième tiers de cette nef. Un plafond bas, en planches, doit recouvrir la nef.

La nef de droite est aussi " divisée " par les deux colonnes en trois parties. Dans la première, les fonds baptismaux sont éclairés par une petite fenêtre et occupent tout l'espace disponible de telle sorte qu'il n'a même pas été possible d'y disposer une barrière les séparant du reste de l'église.

La deuxième et la troisième partie, éclairées par deux petites fenêtres en plein cintre, évoquant la structure des colonnes supportant les arcades romanes, permettent aux fidèles de trouver enfin un peu d'espace disponible pour assister aux offices. Il n'y a pas d'autel latéral dans cette nef.

La nef centrale, ou grande nef, est à peine plus haute que les autres, pas assez cependant pour se voir attribuer des fenêtres hautes éclairant les fidèles qui s'y entassent.

Elle paraît cependant un peu plus haute, grâce au plafond voûté en plein cintre qui la recouvre.

Au fond de la grande nef s'ouvre la porte qui permet l'accès à la tour et qui occupe la presque totalité de l'espace disponible à cet endroit.

Les trois tiers de la nef sont libres, jusqu'au banc de communion qui sépare la nef centrale du chœur.

Le chœur est assez petit, arrondi, mais plus éclairé grâce aux trois fenêtres qui y sont ouvertes, une de chaque côté, petites et disposées en haut des murs, la troisième ouverte dans le chevet, plus grande et éclairant l'autel.

Du banc de communion, on peut presque toucher l'autel.

Le chœur

=> Le dessin de la carte n°64 nous montre un chœur surhaussé par rapport aux nefs. Il est de forme arrondie, surmonté d'une toiture à pans, trapézoïdale et surmontée d'une croix.

Le dessin peut paraître étrange, car il n'est plus repris dans les dessins postérieurs de l'église. On doit donc se dire que ce chœur a été détruit plus tard.

=> On peut supposer que le chœur primitif, d'époque romane, de forme carrée, avec des fenêtres placées très haut, en plein cintre, a été détruit. Un nouveau chœur, plus élevé par rapport à la toiture de la nef centrale, a été élevé. Cependant, ses dimensions au sol n'ont pu être augmentées, vu les dimensions du terrain, le chœur étant implanté au bord de la limite est.

La forme de la toiture rappelle celle de la vieille tour du palais de Pepin à Herstal, donc d'époque au moins carolingienne. On retrouve cette même toiture sur l'église St Jean à Liège.

Ce dessin tend à montrer que l'église, à cette époque, n'avait pas conservé son chœur originel.

Les autels latéraux et les bénéfices

Dans la région

=> Dans les églises à trois nefs, le nombre d'autel put aussi être accru, allant souvent jusqu'à trois avec le temps.

Souvent, cependant, un deuxième autel est ajouté, qui peut être "loué" à un "desserviteur", qui lui, se voit allouer un revenu ou "bénéfice".

Ces autels portent la statue d'un saint patron auquel ils sont consacrés. Le revenu porte le nom du saint patron attribué à cet autel.

=> Ceysens (A.E.V.T.V.) nous présente ces petits autels :

" L'existence de ces petits autels, même dans les églises rurales, était générale et très ancienne.

Pour la région de Dalhem, il n'y eut guère de fondation de bénéfice après 1500. Nous en concluons que l'efflorescence des bénéfices a cessé après 1400 et aussi que beaucoup de ces

bénéfices doivent être plus anciens.

Dans les églises à une nef, les petits autels étaient placés en biais dans l'encoignure du mur du chœur et des murs de la nef.

Les petits autels contribuaient à l'ornementation des petites nefs et même de l'ensemble de l'église. Du fond de l'église, on voyait au chœur le maître-autel, la balustrade séparant le chœur de la nef principale et au-dessus de la balustrade, le Christ triomphant. Aux deux côtés, la nudité des murs et des petites nefs était atténuée par les petits autels.

L'érection d'un autel ou la fondation d'un bénéfice comportait la construction de l'autel, la fourniture de la statue du saint en l'honneur duquel il était érigé, la fourniture des ornements nécessaires pour la célébration de la messe et une dotation dont le revenu était destiné à faire célébrer, par les bénéficiers, le nombre de messes (souvent une ou deux par semaine) fixé par le fondateur. ”

Le bénéfice Saint Nicolas à Cheratte

=> Un "bénéfice" est attribué à l'autel de Saint Nicolas, desservi par un "recteur", qui peut être le curé de la paroisse ou un autre prêtre désigné par lui, à charge d'une messe tous les 15 jours . Le recteur peut, lui aussi, désigner un "desserviteur" .

=> On n'en connaît pas la date de fondation, mais il est déjà cité en 1477, dans le plus ancien pouillé du Concile de Visé Maestricht.

L'église de Cheratte, au milieu du XV^e siècle avait donc ses trois nefs. Le dessin de la carte n° 64 la montre bien telle.

Les revenus annuels du recteur sont de 13 muids de 1581 à 1622 et de 12 muids au XVIII^e siècle.

=> La liste des recteurs et desserviteurs se trouve dans les Archives de l'Evêché de Liège, RI 1447 à 1677, cote DI ou DII.

L.Linotte (H.A.B.C.) nous donne une liste des recteurs et des desserviteurs, depuis 1477 ; nous reprenons cette liste en mettant sous parenthèses les desserviteurs, quand ils sont connus :

- 1477-1490 : Nicolas de Honten (Jean Gobbaridi)

1499-1505 : Jean Borle

avant le 12.6.1545 : Denis de Dolhen

12.6.1545 – 1.6.1551 : Lambert Champion

1.6.1551 – 11.6.1569 : Denis de Dolhen

11.6.1569 – 1578 : Jacques Everardi

1578 : André de Dolhen

1579 – 20.11.1585 : Jacques Everardi

20.11.1585 – 1590 : Jean Capger (Julien Roberti : 1589-1590)

1590 – 7.5.1593 : Jacques de Dolhen (Frère François Safflena : 1590 – 7.5.1593)

7.5.1593 – 1597 : Anthoine Dardennes
1597 – 1607 : Jean Capger
1607 : Jean Jamar
1607 – 1613 : Jean Capger
1614 - 13.6.1619 : Jean Galbea
13.6 .1619 –18.7.1663 : François Spiroul ou Pirouille (André Florze : 30.7.1624)
18.7.1663 – 5.6.1676 : Jacques de Sarolea
5.6.1676 – 19.7.1676 : Jean Debra
19.7.1676 : Arnold Crins
1689 – 18.3.1694 : Lambert Gillon
6.10.1699 – 12.7.1712 : D. Ruet , chanoine de St Pierre à Liège
23.10.1764 : Jean Mathieu de Sarolea , chanoine du chapitre de la Cathédrale Saint Lambert de Liège

=> G.Simenon (V.A.A.H.) nous dit à propos de cet autel St Nicolas ,qu’au 30.7.1624 (A), au 6.10.1699 (B), au 12.7.1712 (C), au 23.10.1764 (D) :

“ *Altare minus S.Nicolai, in cornu evangelii (D),habet ornamenta sufficientia (B), trita (C) , pauca : 1 casulam, 1 albam cum amictu, 2 mappas ; cetera subministrantur a fabrica, mediantibus 5 fl annuis (D).* ”

“ *Calix argenteus altaris S. Nicolai (B,C,D)*

“ *Beneficium unicum Sti Nicolai valet 12 mod. (B,C,D)* ”

Le petit autel de St Nicolas, dans le coin de l’évangile (D), a des ornements en suffisance (B) , usagés (C), peu de chose : une chasuble, une aube avec amicte, deux nappes ; le reste est fourni par la fabrique , moyennant 5 fl par année (D).

Il y a un calice en argent pour l’autel de St Nicolas (B,C,D).

Le bénéfice unique de St Nicolas vaut 12 muids (B,C,D).

Simenon dit encore :

“ *Appendix dextra caret tabulato (A)* ” : la petite nef, à droite, manque d’un autel (A).

=> Il est donc dit, à deux reprises, par Simenon, qu’il n’y avait qu’un seul autel latéral en l’église de Cheratte ; c’était celui de St Nicolas, situé au bout de la petite nef gauche, du côté de l’évangile.

Il n’y avait donc pas de petit autel latéral à droite.

La remarque du manque d’un autel à la nef droite est datée de la visite de l’Archidiacre de Hesbaye le 30.7.1624. Elle n’est pas rectifiée au cours des trois autres visites. Il est donc évident qu’il n’y a pas eu de changement, pour cet autel, de 1624 à 1764.

=> André Deblon (T.A.R.P.V.) nous dit :

“ *Le pouillé de 1497 et les rapports de visite signalent l’existence de l’autel de St Nicolas,*

rescrit à 13 muids, à la collation du curé. ”

